THÔNES
Cœur des Vallées

N° 2024/01

Envoyé en préfecture le 15/01/2024
Reçu en préfecture le 15/01/2024
Publié le 15/01/2024
ID : 074-217402809-20240111-CM24009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 11 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois de janvier, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Stéphane DELÉAGE, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Mmes Claire BARRIN, Élisa DE POORTER, M. Benjamin DELOCHE, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Richardo RODRIGUES, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation :	**5 janvier 2024**
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	**29**
Présents et représentés :	**26**

Secrétaire : M. Frédéric VAILLANT, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/009 - ANCIEN EHPAD J. AVET - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX A LA CROIX ROUGE – AVENANT N° 2 - AUTORISATION DE SIGNATURE

En date du 31 mars 2022, l'Etablissement Public Foncier 74 a acquis, pour le compte de la commune de THÔNES, un tènement bâti supportant l'ancien EHPAD recentralisé.

Par délibération n° 2022/046 du Conseil Municipal du 14 avril 2022, une convention de mise à disposition des locaux a été validée avec l'EPF 74 afin que la commune de THÔNES puisse disposer des locaux concernés.

Par délibération n° 2022/047 du Conseil Municipal du 14 avril 2022, le Conseil Municipal a émis la volonté de mettre à disposition ces locaux pour l'accueil des réfugiés Ukrainiens et une convention de mise à disposition des locaux a été signée avec la Croix Rouge pour une durée d'une année.

Par délibération du Conseil Municipal du 12 janvier 2023, un avenant n°1 à la convention a été passé pour prolonger la durée de la convention d'une année supplémentaire.
M. le Maire informe les élus qu'il a rencontré les services de l'Etat et les représentants de la Croix Rouge pour envisager le renouvellement de la convention, d'une année supplémentaire.

La réflexion sur l'aménagement du secteur par la Commune étant toujours en cours, il a été convenu de prolonger la convention de mise à disposition pour une durée d'une année, soit du 7 avril 2024 au 6 avril 2025.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/01/2024
Reçu en préfecture le 15/01/2024
Publié le 15/01/2024
ID : 074-217402809-20240111-CM24009-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant à signer un avenant n°2 à la convention de mise à disposition des locaux de l'ancien EHPAD J. Avet pour prolonger la convention d'une année, soit du 7 avril 2024 au 6 avril 2025.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 12 janvier 2024

Le Maire,

VILLE DE THÔNES (HAUTE-SAVOIE)

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Frédéric VAILLANT

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 15 JAN. 2024 ET PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 15 JAN. 2024 .

THÔNES, le 15 JAN. 2024

Le Maire,

VILLE DE THÔNES (HAUTE-SAVOIE)

Pierre BIBOLLET